Date de génération de ce justificatif : 15/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

RENAUDIN – Constitution de société

Référence : L030618

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 4 avril 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25 février 2025 à LES PORTES DU COGLAIS 35460 Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes : – Dénomination : RENAUDIN ; – Siège : LES PORTES DU COGLAIS (35460), Le Haut Bassigné ; – Durée : 99 ans ; – Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; – Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ; – Gérance : Monsieur Arnaud RENAUDIN, demeurant Le Haut Bassigné 35460 LES PORTES DU COGLAIS, en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ; – Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par la gérance. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. POUR AVIS La gérance

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE